



Note d'information régionale du 2 août 2018

ETAT DE LA VEGETATION

Les quelques pluies tombées sur une partie de notre département, permettent aux bouquets foliaire de mieux tolérer la chaleur de ce début de semaine.

Une décoloration assez générale est visible sur le secteur. Conséquence du manque de disponibilité d'éléments fertilisants, liée au stress hydrique qui perdure.

Les prélèvements réalisés par la filière montrent un déficit de rendement racine assez conséquent, compensé par une richesse très élevée à cette date.

L'irrigation doit être maintenue. Pour suivre vos tours d'eau, l'application « IRRIBET » permet de suivre le bilan hydrique de chacune de vos parcelles irrigables. Elle est disponible gratuitement sur <http://www.itbfr.org/irribet>



TEIGNES

Les conditions **météorologiques favorables**, au développement des chenilles, continuent.

La surveillance doit être maintenue sur les parcelles présentant une faible couverture foliaire (cranette, sable, terres de vallée...).

- Seuil indicatif d'intervention : 10 % des plantes avec présence de chenilles ou dégâts.
- En cas de **seuil** atteint, **intervenez** de préférence le **soir**, avec un volume d'eau de **300 l/ha minimum**.
- En absence de pluie significative, une deuxième application est conseillée 8 à 10 jours après la première.

Produits utilisables : Karaté Zéon 0.0625 l/ha, Ducat 0.3 l/ha, Décis Protech 0.5 l/ha.



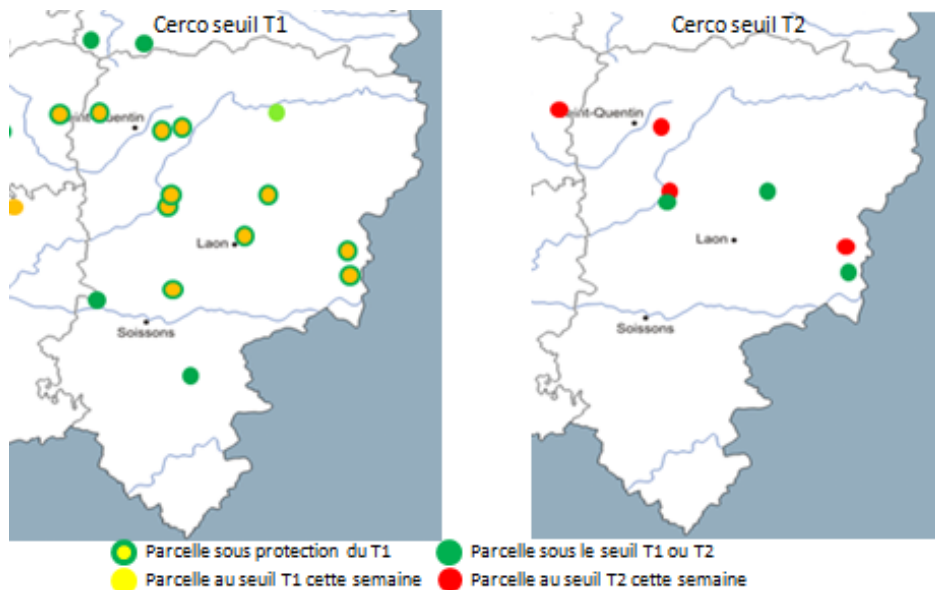
Indice de présence de teigne

MALADIES DU FEUILLAGE

Les observations du réseau sont disponibles le mardi sur le BSV Grandes cultures des Hauts-de-France : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/les-bulletins-de-sante-du-vegetal>

La **cercosporiose** reste la maladie la plus présente au sein des parcelles de notre département. Elle est à l'origine de **80 % des déclenchements** d'interventions.

Cartes de vigilance cercosporiose (extraits du BSV Hauts-De-France du 31/07/2018)



L'oidium est présent mais seule, une parcelle a atteint le seuil T1 dans le réseau de l'Aisne. Cette maladie est bien plus présente sur le nord ouest des Hauts-de-France.

Rappel des seuils d'interventions

	Cercosporiose	Oïdium	Rouille	Ramulariose
T1	5 %	15 %	15 %	5 %
T2	20 %	30 %	40 %	20 %

Agrément conseil de l'ITB à l'utilisation des produits phytosanitaires n° 7500002

Le portail [EcoPhytoPIC](#) recense les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.